

DELIBERATION N° 92/06-06 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE JUMELAGE

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Ville de LUDRES, invitée à FURTH IM WALD pour célébrer le 5ème anniversaire du jumelage, a participé à la grande foire annuelle du 1er Mai.

Cette manifestation était également l'occasion de sceller un jumelage nouveau entre FURTH IM WALD et la ville tchèque de DOMAZLICE, et de concrétiser celui qui fut signé il y a un an avec la Ville de FURTH BEI GOTLEIB en Autriche.

La délégation ludréenne qui s'est rendue sur place était accompagnée d'un groupe folklorique lorrain dont les prestations ont enchanté tous les invités des quatre pays.

Une présentation de produits français a donné à tous les participants l'occasion de mieux connaître la Lorraine et d'apprécier les productions locales.

Pour mener à bien cette mission, le Comité de Jumelage a engagé des frais, notamment de transport et d'hébergement, et il sollicite une subvention exceptionnelle de 25 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 abstentions, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 25 000 F,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.